

Appel aux artistes - Concours d'art public

Municipalité de Chelsea

Circuit patrimonial de la MRC des Collines-de-l'Outaouais



Île à Farm Point. Photo : Société d'histoire de la Vallée-de-la-Gatineau

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	3
2. CONTEXTE.....	3
3. VISION DU PROJET.....	3
4. SITE DU PROJET.....	6
5. EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONCEPTION.....	8
6. BUDGET	8
7. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION	9
8. LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA PROPOSITION	9
9. ÉCHÉANCE	10
10. QUESTIONS.....	11
11. ÉCHÉANCIER DU PROJET	11
12. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	11
13. LISTE DE VÉRIFICATION	12

1. INTRODUCTION

La MRC des Collines-de-l'Outaouais est située dans l'Ouest du Québec. La région comprend sept municipalités : Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-La-Salette, Pontiac et Val-des-Monts.

Les artistes qui résident dans l'Outaouais québécois sont invités à présenter leurs titres de compétence, des exemples de travaux antérieurs et un concept de sculpture permanente pour l'un de sites choisis dans chacune des municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. La structure s'insèrera dans un circuit patrimonial qui reliera les sept municipalités de la MRC.

Le présent appel aux artistes concerne la **municipalité de Chelsea**.

2. CONTEXTE

En 2010, la MRC a adopté une politique culturelle et a conclu des Ententes de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Plusieurs mesures ont été définies dans ces Ententes, y compris entre autres la conception de circuits mettant en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel de la région.

Le Centre local de développement (CLD) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, via la Commission culturelle, a mis au point un projet de mise en valeur du patrimoine. Il s'agit d'un circuit patrimonial dans lequel une structure d'art public sera installée dans chacune des sept municipalités de la MRC sur un lieu choisi pour son histoire et son patrimoine à interpréter. Le thème de l'eau a été choisi comme thème unificateur du circuit patrimonial.

Le projet vise les objectifs suivants :

- mettre en valeur et faire connaître le patrimoine culturel et naturel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- encourager les visiteurs et les résidents à emprunter des circuits patrimoniaux et à profiter des autres offres de la région;
- développer un sentiment de fierté et d'appartenance à la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- s'intégrer à l'effort régional de la promotion et diffusion de la Route touristique de l'Outaouais : Les Chemins d'eau;
- encourager les visiteurs à venir dans la région et à y rester plus longtemps;
- encourager le développement économique;
- offrir de la visibilité aux artistes et artisans de la région.

3. VISION DU PROJET

THEME CHOISI

L'histoire de la villégiature à Chelsea

SITE CHOISI

Le site choisi est le centre communautaire de Farm Point situé aux abords de la rivière Gatineau.

CONTEXTE HISTORIQUE

Chelsea est le « pays des chalets » depuis la fin du XIX^e siècle, époque où le train de passagers d'Ottawa-Hull a prolongé pour la première fois son service vers le nord, vers la gare Union à Wakefield, puis à Farrellton et, dans les trois années suivantes, jusqu'à Gracefield. Grâce aux trains du matin et du soir pour les travailleurs, les résidents d'Ottawa de la classe moyenne et de la classe aisée ont eu accès aux collines de la Gatineau et la région de Chelsea est devenue populaire auprès de ceux qui souhaitaient échapper à la chaleur estivale de la ville.

Les chalets étaient généralement construits sur des terres déboisées par les premières récoltes de bois équarri ou sur des terres agricoles. Beaucoup de propriétaires de chalets se sont éventuellement établis de manière permanente à Chelsea et ont aidé à fonder des institutions locales qui continuent de prospérer, comme la Société historique de la vallée de la Gatineau, le Cascades Club, le club de golf et tennis Larrimac et le Club de voile de la rivière Gatineau.

Les gens qui passaient l'été à Chelsea n'étaient pas tous riches, même si la plupart étaient des hauts fonctionnaires, des médecins ou des avocats lors des premières années (un billet de train d'Ottawa à Farrellton coûtait 1,15 \$ en 1892, alors que les ouvriers de l'époque travaillant 10 heures par jour ne gagnaient que 1,25 \$ par jour). À Ottawa, les familles remplissaient à ras-bord des diligences de malles et de valises le jour de la fête de la Reine Victoria en mai puis prenaient le train jusqu'à la gare de Chelsea, où une autre diligence les prenait et parcourait des chemins de gravier poussiéreux, parfois pendant plusieurs milles, jusqu'au chalet qu'elles avaient loué jusqu'à la fête du Travail. Alors que les femmes et les enfants vivaient à temps plein au chalet, les hommes allaient habituellement travailler en ville en prenant le train le plus près possible de leur chalet – il y avait des arrêts tout le long de la ligne, dans les hameaux de Tenaga, Kirk's Ferry (où on trouvait un traversier qui faisait l'aller-retour entre ce que nous appelons aujourd'hui Cantley et Chelsea), Larrimac, Cascades, Farm Point, et ainsi de suite. Ce service a été maintenu jusqu'au début des années 1960.

Les propriétaires de chalets à Chelsea vivaient simplement les premiers temps, sans électricité, eau courante ou téléphone. Les femmes frottaient les vêtements avec de l'eau de pluie bouillie et du savon Sunlight, on allumait le poêle à bois pour contrer la fraîcheur du petit matin et, plus tard dans la journée, pour faire cuire le souper. Une pompe manuelle faisait remonter l'eau des puits et une toilette extérieure se trouvait derrière chaque chalet. L'*iceman* livrait la glace dans de la sciure de bois à l'aide de longues pinces pour remplir les glacières, les boulangers-pâtisseries et les fermiers faisaient leur tournée hebdomadaire pour vendre leurs produits et, ainsi, les propriétaires de chalets apportaient une importante contribution à l'économie locale. Ce mode de vie est resté relativement inchangé pendant des décennies, jusqu'à ce que l'électricité soit enfin installée dans les années 1950.

L'île de Chelsea était probablement l'un des premiers lieux de vacances à Chelsea : elle avait accueilli la scierie de Gatineau de la famille Gilmore, qui a fermé à la fin des années 1890. L'île de 20 acres était ponctuée de plus de 30 petites résidences qui avaient été habitées par les ouvriers de la scierie, et dès le tournant du siècle, les Gilmore louaient ces résidences comme chalets estivaux aux familles à un tarif raisonnable. Ces chalets avaient une architecture distinctive (comme beaucoup d'autres dans la région) : en l'espèce, il s'agissait de petites maisons en rangée, par groupes de quatre – les unités les plus convoitées étant bien entendu les unités de bout. L'île disposait d'un pont vers la rive ouest de la rivière (aux environs de Tenaga), où The Grove, un parc boisé, avait été

aménagé et était entretenu; des courts de tennis et des terrains de boulingrin avaient également été aménagés. La cuisine de chantier construite pour les employés de la scierie est devenue le centre communautaire où tous se réunissaient pour danser, voir une saynète ou écouter un concert. Selon Catherine Joyce et Frances Curry :

Le caractère intime de la vie dans cette petite communauté a engendré l'expression « Assez gros en juillet, mais trop petit en août ». Cette expression [...] décrivait une intimité qui était attrayante mais qui pouvait perdre de son charme après plusieurs semaines de promiscuité.
[traduction]

En 1926, la rivière Gatineau a radicalement changé : trois énormes barrages hydroélectriques ont été construits en deux ans, employant le nombre incroyable de 6 000 hommes et coûtant 50 millions de dollars (plus d'un milliard en dollars d'aujourd'hui). Des douzaines de fermes ont été inondées, les rapides les plus dangereux ont disparu, la route et le chemin de fer ont dû être déplacés de plusieurs kilomètres et la rivière est devenue le cours d'eau relativement docile que nous connaissons aujourd'hui. La majeure partie de l'île de Chelsea a été submergée lors de l'inondation (bien que la porterie qui s'y trouvait à son époque industrielle a été sauvée et se trouve maintenant à l'intersection des chemins Scott et Old Chelsea). Les propriétaires de chalets de l'île se sont déplacés vers l'intérieur des terres, principalement vers Tenaga où des terres étaient disponibles – mais malgré les prédictions des anciens, qui croyaient que cela sonnerait le glas de la belle Gatineau, il semble que la vie de chalet le long de la rivière s'est perpétuée comme avant.

Même si la construction des barrages l'avait assagi, la Gatineau demeurait pleine de billots qui la descendaient tous les jours. Au fil des décennies, l'industrie de l'exploitation forestière continuait de captiver les propriétaires de chalets, en particulier les enfants, qui regardaient travailler les bateaux-remorqueurs et amarraient leur canoé aux estacades flottantes pour pouvoir « danser » sur les billots. Shirley Selwyn a écrit, en 1952 : « C'est une rivière de flottage, mais maintenant que ses rives sont peuplées de résidents estivaux, les billots qui flottaient librement sont désormais confinés dans des estacades. Une fois par jour, ces acres de billots destinés à faire de la pâte sont remorqués vers l'aval et l'odeur du bois envahit nos narines. » [traduction] D'après le musicien et dramaturge Ian Tamblyn : « Il y a des fantômes partout – on peut voir les anciennes fixations et les anciens câbles sur le rivage, utilisés pour créer les estacades flottantes, de même que les chaloupes à étrave, les chalands et les bateaux-remorqueurs ayant servi à mettre les billots en estacade... » [traduction]

Les riches avaient tendance à s'installer autour des lacs Meech, Harrington et Kingsmere, le domaine de William Lyon McKenzie King étant le plus célèbre de ces domaines. R.A.J. Phillips écrit : « Le culte victorien du pastoral a atteint son point culminant » [traduction] alors que Chelsea devenait un lieu de villégiature estivale à la mode, et King en est certainement le parfait exemple avec près de 600 acres consacrés à une beauté plutôt artificielle comprenant sa demeure, des chalets et des ruines constituées de parties de bâtiments détruits par le feu et même des morceaux de Westminster Hall après le blitz de Londres!

Le lac Meech a toujours été considéré comme l'un des plus beaux lacs de la région et des chalets estivaux s'y trouvent depuis le tournant du siècle, leurs propriétaires profitant des eaux claires, des panoramas splendides et des « *heavenlies* » - le mot qu'un habitant a utilisé pour décrire les légères brises provenant de la forêt les soirs d'été. L'inventeur millionnaire « Carbide » Willson s'est bâti une résidence estivale sur le lac Meech en 1907. Lorsque le Dr. Joseph Gilhooley était propriétaire de la

résidence, entre 1938 et 1979, il organisait une régates annuelle pour tous les propriétaires de chalets du lac et mettait sa remise à bateaux, son tremplin et sa zone de baignade à leur disposition pour organiser des courses et des compétitions. La résidence est maintenant appelée la Maison Willson et est un centre de conférence du gouvernement interdit au public, près de la résidence d'été du Premier ministre sur le lac Harrington.

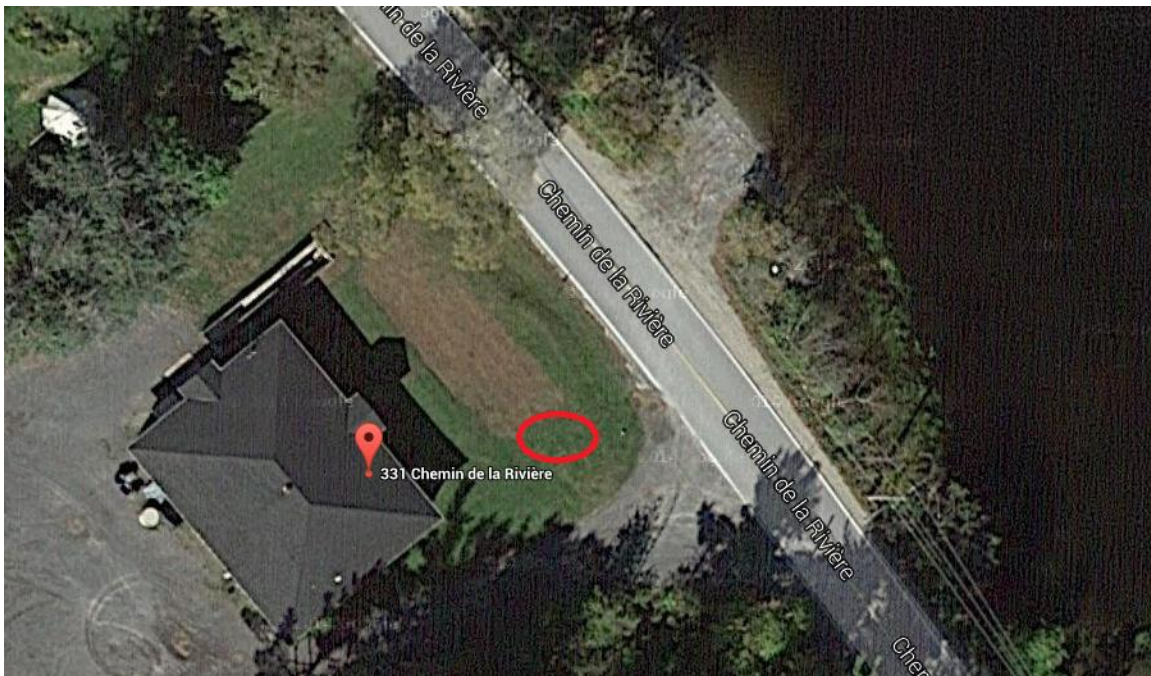
Margaret Coleman, qui a passé ses étés sur le lac Meech de 1947 jusqu'à aujourd'hui, écrit : « Un beau souvenir [...] est celui des frères capucins (une branche de l'ordre franciscain qui avait une retraite au lac Meech dans les années 1950) le soir sur le lac, chantant des hymnes dans des canoés ou des chaloupes. Le son montait et se répercutait sur les collines et sur l'eau. C'était merveilleux... » [traduction] Une de leurs chapelles à l'autre bout du lac subsiste, et Mme Coleman écrit avec ironie sur un son très différent à partir du milieu des années 1950 : « le son des propriétaires de chalets catholiques faisant hurler leurs moteurs de bateau afin de se rendre à la chapelle pour la messe. » [traduction]

Chelsea conserve une population estivale de propriétaires de chalets qui viennent de près ou de loin chaque année pour profiter de la beauté de sa succession de collines, de son eau scintillante et de sa variété fascinante de plantes, d'oiseaux et d'animaux. Pourvu que cela dure pour les générations à venir!

Texte : Andrea Rowe

4. SITE DU PROJET

Le site du projet est situé au 331 Chemin de la Rivière, dans le secteur Farm Point.



Vue satellite du site



Vue à partir du Chemin de la Rivière.



Vue de la rivière à partir du site



Vue de la droite à partir du site

5. EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONCEPTION

Les exigences en matière de conception pour la sculpture qui sera choisie sont les suivantes :

- respecter le thème choisi par la municipalité énoncé à la section 3 du présent document;
- établir un lien conceptuel avec le thème de l'eau, thème unificateur du circuit patrimonial de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- s'harmoniser avec le paysage et les caractéristiques patrimoniales du site;
- faire participer les utilisateurs du site (œuvre interactive);
- être sécuritaire pour le public;
- être créée de matériaux permanents, durables et respectueux de l'environnement, adaptés à celui-ci et exigeant peu d'entretien (N.B. : chaque municipalité s'acquittera des activités de conservation et d'entretien qu'elle juge nécessaire pour protéger l'œuvre d'art et se réserve le droit d'enlever l'œuvre d'art si elle se détériore au-delà de toute réparation raisonnable);
- tenir compte de l'environnement et des interactions physiques qui influeraient sur l'œuvre, entre autres les rayons du soleil, l'hiver, l'humidité et l'usure découlant de l'interaction avec le public;
- respecter tous les codes applicables.

6. BUDGET

Le budget pour chaque œuvre est de **12 000 \$**, y compris les taxes applicables et les éléments suivants :

- honoraires de l'artiste
- matériaux
- fabrication
- conseils d'ingénierie structurale, le cas échéant

- déplacements et rencontres avec la municipalité
- installation
- assurance responsabilité civile

Le transport de la sculpture vers le site sera à déterminer avec la municipalité selon la grosseur de l'œuvre et la distance à parcourir). Il est à noter que la municipalité de Chelsea possède une remorque dont les dimensions sont les suivantes: largeur de 76 pouces, longueur de 20 pieds, hauteur de 27 pouces et capacité de 10,000 livres.

La municipalité sera pleinement responsable de préparer le lieu et la base qui accueillera la sculpture et aidera à ancrer les sculptures en place.

Remarque : La municipalité fournira un financement supplémentaire pour embellir les sites au moyen d'éléments d'intégration au paysage et des commodités pour les visiteurs, comme des tables de pique-nique ou des bancs, s'il y a lieu.

7. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION

Les artistes qui demeurent dans la région de l'Outaouais sont admissibles. La préférence sera accordée aux artistes présentant des projets pour la municipalité dans laquelle ils résident. Toutefois, les artistes peuvent présenter des propositions pour plus d'un site.

Les participants seront sélectionnés par un jury qui sera constitué dans chaque municipalité. Les critères d'évaluation du jury sont les suivants :

- le lieu de résidence de l'artiste (municipalité);
- son expérience en matière d'art public extérieur;
- la vision et l'originalité du concept;
- la compréhension des objectifs du projet;
- l'intégration de l'œuvre aux caractéristiques du site;
- le respect démontré des calendriers, des échéances, des exigences du projet et des budgets.

8. LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA PROPOSITION

Les propositions doivent inclure les éléments listés ci-après. Les formats de fichier acceptables sont DOC, DOCX et PDF.

Les propositions peuvent être présentées en format électronique au moyen d'un transfert de fichier en ligne désigné. Veuillez manifester votre intention de présenter une proposition par courriel à l'adresse cchauret@cldcollines.org.

Les propositions peuvent également être déposées au CLD : **1694 Montée de la Source, Cantley**. Elles doivent être fournies sur CD ou sur clé USB et être clairement identifiées par le nom et les

coordonnées de l'auteur de la proposition. Les copies imprimées ne seront pas acceptées. Les clés USB et les CD ne seront pas rendus.

Éléments de la proposition :

- Déclaration d'intérêt d'une page, qui doit indiquer :
 - pourquoi l'appel aux artistes de cette municipalité vous intéresse (spécifiez le nom de la municipalité dans votre proposition);
 - quel aspect de cette commission d'art public vous inspire;
 - le lien que votre œuvre ou vous-même avez avec la vision d'art public de ce projet.
- Description en une page de votre démarche artistique, comment la sculpture proposée rencontre les objectifs du projet et de la manière dont vous entendez aborder ce projet.
- Un croquis et une description du concept que vous proposez (le croquis peut être fait à la main ou à l'ordinateur et doit exprimer le caractère unique et l'originalité du concept, type de matériaux utilisés, son intégration au site et les interactions avec les visiteurs, le cas échéant).
- Un *curriculum vitæ* de deux pages indiquant vos études, vos expositions publiques, vos commissions et toute autre expérience pertinente; veuillez inclure les noms de trois références (de préférence des gens avec qui vous avez travaillé).
- Un maximum de 10 fichiers d'images numériques d'œuvres achevées ou en cours, y compris la fabrication et l'installation de projets d'art public; ces images doivent être accompagnées d'une liste donnant des détails comme votre nom, le titre de l'œuvre, la date, le médium, les dimensions, le budget et le lieu. Nommez vos images en inscrivant votre nom de famille et l'initiale de votre prénom, suivi d'un chiffre indiquant l'ordre de visionnement correspondant à votre liste (p. ex. SmithA_01.jpg). Les formats acceptables sont JPG, TIFF et GIF et la taille maximale de chaque fichier est de 5 Mo.
- Les artistes peuvent présenter leur proposition en français ou en anglais.

9. ÉCHÉANCE

L'échéance pour la présentation est le 25 septembre 2016 à minuit.

Aucune proposition reçue après l'échéance ne sera acceptée. Veuillez communiquer avec Claudine Chauret au 819-457-2121, poste 225, si vous avez besoin d'aide pour présenter une proposition en format électronique.

Tous les participants seront avisés de la réception de leur proposition et de la décision du jury.

10. QUESTIONS

Veillez adresser toute question à :

Claudine Chauret
Agente de développement culturel
CLD des Collines-de-l'Outaouais
819-457-2121 poste 225
cchauret@cldcollines.org

Ou

Ronald Rojas A.
Directeur. Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire
Municipalité de Chelsea
819 827-6228
r.rojas@chelsea.ca

11. ÉCHÉANCIER DU PROJET

Échéance pour la présentation : 25 septembre 2016 à minuit
Sélection des finalistes par jury : Octobre 2016
Approbation municipale : 7 novembre 2016
Avis à l'artiste retenu : Novembre 2016
Signature du contrat avec l'artiste : Novembre 2016.
Achèvement de la fabrication : le 31 mai 2017
Installation : juin 2017, selon les conditions météorologiques.
Dévoilement : Fin juin 2017

12. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements historiques supplémentaires

- Joyce, Catherine and Frances Curry, "Summers in Tenaga" in Up the Gatineau! Vol. 42, p. 28.
- Selwyn, Shirley, "Summering up the Gatineau," in Up the Gatineau! Vol. 25, p. 9.
- Personal interview with Ian Tamblyn, April 12, 2016.
- Phillips, R.A.J. Touring the Two Chelseas, p. 7.
- Pearson, Landon, "Pearsons Up the Gatineau" in Up the Gatineau! Vol. 38, p. 2
- Coleman, Margaret, "Memories of Meech Lake Summers" in Up the Gatineau! Vol. 37, p. 28.
- <http://www.gvhs.ca/>

Droits d’auteur et droits moraux

Les sculptures créées dans le cadre de ce projet appartiendront à la municipalité dans laquelle elles sont situées. Les droits d’auteur, y compris l’ensemble des concepts, dessins et œuvres d’art finales, demeureront la propriété de l’artiste. L’artiste doit garantir que l’œuvre d’art est originale et n’enfreint le droit d’auteur d’aucune autre personne. L’artiste conserve les droits moraux. La MRC des Collines-de-l’Outaouais, Tourisme Outaouais et les sept municipalités conserveront le droit de distribuer des images des œuvres aux fins de marketing et de promotion.

Confidentialité

La MRC des Collines-de-l’Outaouais et les membres du jury traiteront le contenu des propositions et des délibérations du jury comme des renseignements confidentiels.

Annulation

La MRC des Collines-de-l’Outaouais se réserve le droit de n’accepter aucune des propositions présentées et de relancer le présent Appel aux artistes.

13.LISTE DE VÉRIFICATION

- déclaration d’intérêt d’une page
- description de votre démarche artistique d’une page
- croquis et description du concept
- *curriculum vitæ* de deux pages
- maximum de 10 fichiers d’images numériques